



Espérance, charité et vérité

Le geste de bienveillance paternelle de Benoît XVI, torpillé par les propos négationnistes de qui vous savez, s'est trouvé pris au cœur d'une tempête dont on ne mesure pas tous les effets. Soyons clairs : notre pape n'est pas négationniste, et la levée des excommunications n'est en aucun cas la reconnaissance des positions inadmissibles de cet homme qui, semble-t-il, persiste et signe.

En levant les excommunications, le Saint-Père a voulu lever un obstacle qui empêchait l'ouverture du dialogue avec la Fraternité Saint-Pie X. Pour comprendre cette décision, il faut penser à ce qui se passe dans une famille déchirée par des divisions douloureuses. On peut souhaiter retrouver l'unité avec un frère qui a quitté la maison en claquant la porte. Si ce frère donne un signe de sa volonté de retour, on ne peut pas commencer par lui dire : « De toute façon, tu ne fais plus partie de la famille ! ». Mgr Fellay a manifesté à plusieurs reprises ce désir de retour. Le Pape ne pouvait pas le refuser. Il nous faut entendre et comprendre sa passion pour l'unité, qui est le cœur de son ministère : il est allé jusqu'au bout de ce qu'il pouvait faire pour inviter à la réconciliation. La levée des excommunications n'est donc pas un coup d'éponge qui effacerait ou occulterait le passé. C'est un geste d'ouverture, le premier pas d'un long chemin, pour ceux qui voudront bien le prendre.

Son geste, qui ne concerne que les 4 évêques ordonnés par Mgr Lefebvre, n'est pas leur réintégration. La levée de l'excommunication ne change pas fondamentalement leur situation (ils ne peuvent pas exercer licitement de ministère), et elle ne modifie en rien la situation juridique de la Fraternité Saint-Pie X.

« La pleine reconnaissance du Concile Vatican II et du magistère des papes Jean XXIII, Paul VI, Jean-Paul 1^{er}, Jean-Paul II et de Benoît XVI est la condition indispensable à une future reconnaissance de la Fraternité Saint-Pie X », déclare une note de la Secrétairerie d'État, datée du 4 février. On ne peut être plus clair. Que ceux et celles qui craignent l'abandon du Concile, soient donc apaisés. Benoît XVI a lui-même maintes fois exprimé son attachement au Concile. D'ailleurs, il est lui-même « soumis » au Concile, au sens où il n'a pas autorité pour remettre en question ce qui a été décidé par un Concile. Mais de notre côté, le Concile est toujours à « recevoir », et reconnaissons qu'il nous reste encore bien du travail à réaliser.

Des souffrances se sont exprimées, et je les comprends. Des inquiétudes aussi, peut-être quelquefois démesurées. Ne nous laissons pas prendre dans les filets de ceux qui cherchent à jeter le trouble, particulièrement en maniant un double langage inacceptable. Cette façon de faire n'a pas grand-chose à voir avec le chemin de réconciliation que leur ouvre le geste de bienveillance et de miséricorde de Benoît XVI. Il n'y a pas de réconciliation possible sans conversion, sans la reconnaissance de sa faute, sans humilité.

Ces débats légitimes ne sont tout de même pas le tout de la vie de notre Église ! Poursuivons notre chemin, dans l'esprit et l'élan du Concile Vatican II : disciples de Jésus, nous sommes attendus au cœur des joies et des espoirs, des peines et des drames que vivent les hommes d'aujourd'hui (cf. G.S. n°1). Avançons ensemble dans l'Espérance et la Charité qui donnent la Paix.

« Au nom du Christ, nous vous le demandons, laissez-vous réconcilier avec Dieu. » (2 Co 5, 20)